

Homicide involontaire à Mounana

Il confond son compagnon de chasse à un singe !

AEE  
Libreville/Gabon

**FREDERICK** Nzengué, un compatriote d'une vingtaine d'années, a accidentellement abattu son compagnon de chasse, Revin Arnaud Ndoye, il y a quelques jours, au cours d'une partie de chasse dans la forêt de la Bouyéné, à environ 25 kilomètres de la commune de Mounana, dans la province du Haut-Ogooué. Nzengué aurait confondu le malheureux à un singe ! Ce jour tragique, rapporte un Officier de police judiciaire (OPJ), il est 20 heures. Frédéric Nzengué se présente, tout paniqué, à la gendarmerie, pour informer les pandores de ce

qu'un accident mortel de chasse venait de se produire dans la forêt de la Bouyéné. L'infortuné prend soin de révéler à ses interlocuteurs qu'il est l'auteur du drame. A la suite de quoi, il est placé en garde à vue pour les nécessités de l'enquête. Quant au déroulement de cette journée fatidique pour Ndoye, une source proche du dossier rapporte qu'elle avait pourtant bien commencé, lorsque Frédéric et Revin quittent le village, accompagnés de deux jeunes gens recrutés comme porteurs de gibiers. Parvenus en forêt, pendant que les deux chasseurs pistent les animaux à abattre, leurs accompagnateurs restent sur les berges d'un



Photo : AEE

cours d'eau pour faire la pêche. Le poisson pêché devrait servir à nourrir le quatuor le moment venu. Dans leur progression, Nzengué et Ndoye se retrouvent face à un troupeau de singes. Ils décident de se séparer pour mieux prendre les bêtes en étau. Une fois le piège fermé sur le troupeau de singes, la traque peut commencer. Frédéric Nzengue tire trois coups de fusil, en direction des primates. Apparemment, pourrait-on dire. Car au quatrième coup, il entend subitement un cri humain : il vient de

toucher mortellement son compagnon de chasse qu'il a pris... pour un singe. Les deux porteurs qui ont entendu, eux aussi, les cris de douleur poussés par Revin Arnaud Ndoye, arrivent précipitamment sur la scène de l'accident. Là, ils trouvent l'infortuné gisant dans une mare de sang, le thorax criblé de plombs. Les villageois sont informés immédiatement après de la situation par les porteurs. Quant à l'auteur du coup de feu mortel, il a perdu tous ses moyens. C'est donc un Frédéric Nzengue, complètement dépité, qui se constitue prisonnier à la gendarmerie. Au moment où nous mettions sous presse hier, il était toujours en garde à vue.

Le présumé meurtrier tenant dans ses mains l'arme du crime.

Lutte contre les stupéfiants

Des plaquettes et ses cigares de cannabis saisis chez un Nigérian



Photo : COE

Le produit illicite retrouvé dans une pièce louée par le mis en cause.

COE  
Libreville/Gabon

**L'OFFICE** central de lutte antidrogue (Oclad), au cours d'une perquisition effectuée, mercredi, au quartier Carrefour Léon-Mba, a procédé à la saisie de 41 plaquettes et de 27 cigares de cannabis. D'une valeur marchande de plus de 40 millions de francs, le produit illicite était planqué au domicile de Nwoye Chukwudi, un ressortissant nigérian de 37 ans, commerçant et manutentionnaire au port d'Owendo. Le rapport d'enquête indique que les agents de l'Oclad ont bénéficié, pour mener cette opération, de la précieuse collaboration d'un indic. La source des policiers détenait des informations très précises sur les mouvements de Nwoye Chukwudi. Notamment, qu'il venait de recevoir un important stock de cannabis, et surtout que celui-ci était encore caché chez lui. La perquisition effectuée par la suite au domicile du Nigerian n'en sera que plus

fructueuse, car les enquêteurs y trouvent effectivement des plaquettes et des cigares de cannabis enfouis dans un gros sac caché dans une des pièces de la maison, ainsi que des rouleaux d'adhésifs, des briquets et des boîtes d'allumettes. Poursuivant leurs investigations, les enquêteurs de l'Oclad découvrent également que Nwoye Chukwudi loue une chambre

dans un bâtiment au quartier Carrefour Léon-Mba, dans le 3e arrondissement de la commune de Libreville. Le Nigérian, qui bénéficie de la confiance de la propriétaire des lieux, s'est vu confier la responsabilité de gérer l'ensemble des loyers des autres pièces du bâtiment, se chargeant de collecter l'argent qu'il reversait à la propriétaire, moyennant une solide commission.



Photo : COE

Nwoye Chukwudi, le présumé narcotrafiquant.

Afin de gagner toujours un peu plus de sous, le trentenaire s'est lancé dans l'activité de vente de cannabis, stockant le produit dans une chambre mitoyenne à la sienne. Pour faire entrer la drogue sur le territoire national, Nwoye Chukwudi se servait tout simplement de sa position de manutention-

naire au port d'Owendo pour agir à sa guise. Interpellé pour importation, détention, consommation et vente de cannabis, le Nigérian a nié tout en bloc. Le mis en cause a plutôt tenté de mener les flics en bateau, en affirmant que le produit appartient... à un de ses compatriotes, locataire de la chambre dans la-

quelle le cannabis a été trouvé. Mais au vu de l'état de ladite pièce, qui ne semblait nullement habitée, les policiers n'ont pas cru un seul mot de cette version servie par le suspect. Tout compte fait, Nwoye Chukwudi devrait être présenté devant le parquet de Libreville dans les prochains jours.

**BOURSES SCOLAIRES**  
2017-2018

**ÉCOLE RUBAN VERT**  
International School of Gabon

Compétences et Savoirs  
Apprentissage et ateliers  
Découverte du monde  
Baccalauréat International



DATE DE RETRAIT DES DOSSIERS :  
03 Mars 2017

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :  
02 Avril 2017

NIVEAU D'ENTRÉE :

- De la 6<sup>ème</sup> à la Terminale
- Bonne connaissance de la langue anglaise

Renseignements : +241 01 44 26 70 / 04 84 33 80  
reception@ecolerubanvert.com

www.ecolerubanvert.com